

EPINAC
INFORMATIONS AUX FAMILLES
Rentrée scolaire septembre 2022

COURS D'INSTRUMENTS :

Le choix de l'horaire de cours se fera auprès des professeurs
qui vous recevront le :

Vendredi 9 Septembre 2022 – de 19h à 20 h à

Ecole de Musique

Domaine du Curier (1^{er} étage du Bâtiment)

Rue Jean Mace

71360 EPINAC

**Les cours au Conservatoire reprendront
la semaine du 12 SEPTEMBRE**

INDICATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE

1° - Scolarité :

Le cursus d'enseignement artistique, organisé en plusieurs cycles, structure les apprentissages dans le temps, il permet l'obtention de diplômes et certificats. Le règlement des études est disponible via l'espace extranet du conservatoire.

2° - Communication :

- Les changements ou informations quotidiennes sont transmis aux familles par messagerie électronique ou SMS. Merci de bien vouloir consulter très régulièrement vos courriels et textos.
- Les familles doivent préciser sur les fiches d'inscription et de réinscription les coordonnées téléphoniques, notamment un numéro de portable SMS, où l'on peut les prévenir instantanément de toute modification imprévue dans le déroulement des cours (professeur absent, enfant malade, etc...).
- Plateforme extranet :
Pour assurer un échange d'informations entre les professeurs et les familles sur le déroulement des études de leur enfant, d'une part, et pour tout ce qui concerne les évaluations et examens, d'autre part, un espace dédié est attribué à chaque élève sur l'extranet.

3° - Absences :

- Le secrétariat doit être prévenu le plus tôt possible de l'absence d'un élève. Pour des questions de responsabilité des parents et de l'établissement, les excuses formulées par les élèves mineurs eux-mêmes ne sont prises en compte qu'une fois confirmées par leurs parents.
- Afin de prévenir tout risque de contagion, il est expressément demandé aux familles de garder les enfants à leur domicile lorsqu'ils sont malades.

4° - Jardin Musical :

Les parents d'élèves du Jardin Musical doivent impérativement accompagner leur enfant – et revenir le chercher – jusqu'à la porte de la salle aux horaires précis de début et de fin de cours.

5° - Location instruments :

Des instruments peuvent être mis à disposition par le Conservatoire, le temps pour l'élève de confirmer son choix.

Les familles assurent personnellement les instruments pendant toute la durée du prêt ou de la location, **l'attestation d'assurance devant être fournie à chaque rentrée scolaire** (avant les vacances de la Toussaint).

Au retour de l'instrument, les familles doivent produire **une facture justifiant qu'une révision a été réalisée**.

6° - Facturation :

L'inscription est due pour l'année entière, même en cas de démission, et payable en trois versements à effectuer en décembre, mars et juin.

ATTENTION !

Pour les élèves dont le droit d'inscription dépend du Quotient Familial, fournir **l'Avis d'Imposition 2022** (sur les revenus 2021) **avant le vendredi 14 octobre**.
Passé ce délai, le tarif le plus élevé sera facturé.